

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 47 (1985)
Heft: 11

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

30 km/h – comment appliquer les nouvelles prescriptions?

U. Helbling, Service technique ASETA

Dans le no 3/85 de TA, nous nous sommes entretenus avec Monsieur Stadler de la Station fédérale de recherches de Tännikon concernant les possibilités techniques d'augmenter la vitesse des anciens tracteurs («Une amélioration des performances de vieux tracteurs est possible, mais...» TA 3/85, p. 12). Le vif intérêt de nos lecteurs nous incite encore une fois à revenir sur ce thème.

Quelles sont les nouveautés?

- Les remorques agricoles fabriquées à partir du 1er janvier 85 devront être équipées d'un frein de service à partir de 3000 kg de poids garanti.
- Le frein automatique à compression ou frein à inertie est permis en tant que frein de service jusqu'à 6000 kg de poids garanti.
- L'année de construction doit être gravée sur la plaquette du fabricant de la remorque.
- Les monoaxes exceptés, les véhicules automobiles agricoles sont autorisés à circuler à 30 km/h.
- Les nouveaux véhicules automobiles agricoles sont toujours autorisés à circuler à 25 km/h.
- Les modifications sur les engrenages seront apportées à

demeure. Il est interdit de bloquer les vitesses ou paliers de vitesse. Les régulateurs de vitesse de rotation seront plombés officiellement par l'autorité compétente.

- S'il y a modification du moteur ou de la boîte de vitesses, il s'agira d'annoncer le véhicule afin qu'il subisse un examen. C'est le Service automobile cantonal compétent qui en fixera la date.
- Le Service d'homologation de l'Off. féd. de la police établit une liste des types de véhicules déjà admis à la circulation et pour lesquels il existe un accord avec les nouvelles prescriptions, surtout pour le bruit et les gaz d'échappement. Un examen individuel peut être supprimé. Le Service automobile compétent donnera tout renseignement à ce sujet.

Que faut-il observer?

L'agriculteur Fritz aimerait continuer à rouler à 25 km/h. Pour lui, les mêmes prescriptions restent en vigueur. S'il achète une nouvelle remorque construite après le 1.1.1985, celle-ci devra correspondre aux nouvelles prescriptions.

L'agriculteur Michel aimerait conduire à 30 km/h avec son

ancien tracteur. Il a le droit de procéder à des modifications sur la boîte de vitesses ou le moteur, mais il devra les signaler au Service automobile compétent. Celui-ci invitera l'agriculteur Michel à présenter son véhicule à un examen individuel. Il sera alors autorisé à tirer sa vieille remorque à la nouvelle vitesse maximale de 30 km/h et selon les anciennes prescriptions.

L'agriculteur Marcel possède un véhicule avec une boîte de vitesses de 30 km/h, une vitesse étant bloquée. Il est autorisé à rouler à 30 km/h, mais est tenu d'annoncer la modification, c'est-à-dire la nouvelle vitesse maximale au Service des automobiles compétent. Si son type de véhicules correspond à la liste des véhicules reconnus par le Service d'homologation fédéral, il n'aura pas besoin de présenter son véhicule à un examen individuel. (trad. cs)

Brochure No 10 de l'ASETA:
L'agriculteur – partenaire dans la circulation routière 7 chapitres, 88 pages, format A4 dans un classeur pratique. Prix Fr. 20.–
Commandes: ASETA, Secrétariat central, 5223 Riniken; Tél. 056 - 41 20 22

Phéromones – Lutte biologique contre les parasites

agr – Les phéromones sont des sécrétions hormonales extérieures utilisées comme signaux ou moyens de communication par diverses espèces d'insectes et de mammifères. Ces messages chimiques peuvent servir d'appels sexuels (papillons) de signaux de reconnaissance ou d'alarme (fourmis, poux); il s'agit aussi, par exemple, de l'odeur répulsive par laquelle la mouche de la cerise indique qu'il ne faut pas déposer un second œuf dans le fruit où elle vient de pondre. Certaines de ces substances ont d'ores et déjà été copiées en laboratoire et fabriquées «en série» comme moyens de lutte biologique contre les insectes et animaux nuisibles.

Depuis peu, à l'Institut national néerlandais de recherches sur l'alimentation (TNO), des scientifiques tentent d'isoler une certaine phéromone de l'urine du rat ainsi que d'autres produits de sécrétion de ce rongeur. Les appâts utilisés lors des campagnes de dératisation seront traités aux phéromones afin d'endormir autant que possible la méfiance légendaire du rat. Dans le cadre d'un autre programme de recherches, l'Institut étudie également la possibilité de venir à bout des rats musqués, qui présentent un réel danger pour les digues et les ouvrages de soutènement des berges. On travaille ici à partir du musc, extrait des glandes génitales mâles.

de ces 50 dernières années, cependant, comme par le passé, la condition sine qua non pour maintenir nos chances intactes sur le plan national et international, en particulier dans notre pays pauvre en matières premières, passe obligatoirement par la qualification et la bonne instruction des cadres. Ils jouent ainsi un rôle social important pour le maintien de notre niveau de vie et de notre économie de marché.

Le Président central de l'USM s'est montré critique à l'égard de la tendance actuelle allant vers une instruction des apprentis trop chargée et toujours moins axée sur la pratique. Il demande que la formation professionnelle s'oriente davantage vers l'encouragement de comportements positifs et de la motivation au travail au lieu que n'augmentent sans cesse les programmes d'enseignement.

Assemblée des délégués et congrès annuel de l'Union Suisse du Métal:

50 ans d'examens de maîtrise

L'Union Suisse du Métal (USM) – l'une des plus importantes associations patronales de l'artisanat suisse du métal – tient son assemblée des délégués ainsi que son Congrès annuel fin juin à Lucerne.

Le centre de gravité de ces manifestations est constitué par des questions de formation et de perfectionnement professionnels; en particulier par le fait qu'il y a plus de 50 ans – en 1935 – se déroulaient les premiers examens de maîtrise des serruriers et serruriers-construc-teurs.

L'enseignement professionnel – au service de l'économie dans son ensemble

Le président du Groupement professionnel suisse de la construction métallique, fait remarquer dans sa rétrospection que depuis 1935 à aujourd'hui, exactement 1500 professionnels de la branche ont obtenu le diplôme de maîtrise après avoir suivi avec succès les cours de perfectionnement professionnel. Bien sûr, les technologies ont subi des changements au cours

De nouveaux noms au Comité central

En raison de la disposition statutaire limitant la durée de fonction, 3 membres du Comité central quittent leur poste. L'assemblée des délégués à élu pour les remplacer dans cet organe, Messieurs:

- Jean-Claude Gogniat, Yverdon
- Jean Ducret, Method
- Hans Thomi, Kallnach

En tant que vice-président de l'USM les membres suivants du Comité central furent élus:

- Kaspar Bühlmann, Wauwil
- Jean-Claude Gogniat, Yverdon

DS
TECHNIK
HANDELS
AG

DS Technik Handels AG
Produits pour véhicules et l'industrie
Steinacker 278, 8174 Stadel, Telefon 01-858 21 01

Bostrom pour votre santé...

Des sièges bien suspendus,
robustes et adaptés aux
matériels agricoles.

Modèle Suspension: XL
Siège: Baltic MK-3
avec dossier.



**Sièges
suspendus Bostrom**



Lamborghini

Le tracteur
**Plus de 25 modèles
de 48 à 165 CV.**

Technique Agricole – La revue



Suite à une démission, nous cherchons pour notre Secrétariat
central à Riniken AG un

Collaborateur pour le service technique

Le poste comprend les tâches suivantes:

- la prise en charge des commissions techniques;
- le soutien des sections dans leurs différentes activités techniques;
- le conseil technique des membres par téléphone ou par écrit;
- les expertises techniques;
- la rédaction d'articles techniques pour la presse spécialisée;
- l'organisation de journées d'information et de cours pour moniteurs.

Pour remplir ce poste très varié, les qualifications suivantes sont nécessaires:

- d'excellentes connaissances de l'agriculture et de l'administration;
- une expérience professionnelle diversifiée;
- une expression orale et écrite stylisée;
- une présentation sûre et un naturel agréable;
- de bonnes connaissances de la langue française ou alors d'excellentes connaissances de l'allemand pour les candidats de langue française.

Nous offrons:

- un travail indépendant intéressant;
- une ambiance de travail agréable dans une petite équipe;
- une bonne rémunération et les prestations sociales d'usage.

Veuillez nous envoyer votre curriculum vitae accompagné de votre candidature manuscrite, des copies de certificats et d'une photo.

Pour tout renseignement, adressez-vous à M.W. Bühler.

**Association suisse pour l'équipement technique de
l'agriculture (ASETA)**

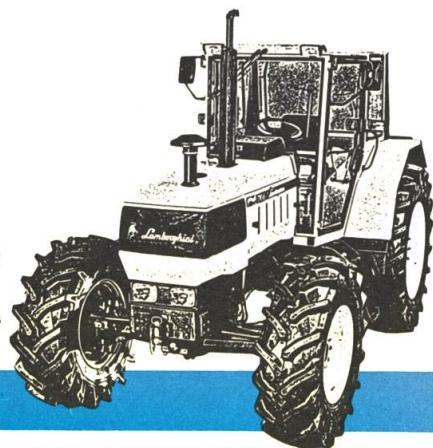
Secrétariat central

Case postale 53

5223 Riniken (AG)

Tél. 056 - 41 20 22

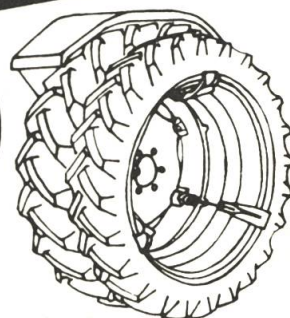
mini



Importateur général:
HAMAG SA,
Case postale 70,
3052 Zollikofen,
Tél. 031 57 83 66



Gebr. Schaad SA
Fabrique de roues



1 seul homme

suffit pour monter
les roues les plus lourdes!

Les roues jumelées SO et HD de GS
s'adaptent à toutes les positions et sont
accouplées en un tournemain.

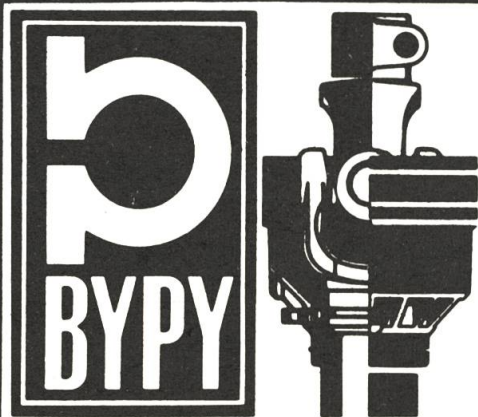
Grâce à notre système indépendant de
fixation, il est impossible qu'elles se
détachent. Les roues jumelées GS, c'est
votre sécurité assurée!

NOUVEAUTE: Sur demande, nous livrons
également des pneus montés sur roue
à des prix excessivement
avantageux!

4553 Subingen
Tél. 065 44 32 82



spécialisée pour le spécialiste!



**BONDIOLI
& PAVESI**

Arbres à cardans
Pièces de rechange et service
par l'agence générale
pour la Suisse



AGRO-SERVICE SA
4528 ZUCHWIL SO 065 261161

Le poste de soudure idéal



pour l'agriculteur
moderne

GLOOR livre «sur
mesure» ce qui con-
vient le mieux pour
vous.

Demandez nos
prospectus gratuits
avec indication des
prix en envoyant
le talon à

GLOOR

GLOOR FRERES SA, 3400 BURGDORF
Appareillage autogène, Tél. 034 22 29 01

Nom: _____

Adresse: _____

707